


<p>SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON</p> <p>T E R R I T O I R E D E P R O J E T S</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 08 mars 2023</p> <p>Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président</p>
<p>Arrondissement de Thann-Guebwiller</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>GEMSA Claudine (suppléante de GALLIATH Jean-Luc), WELTY André, VONAU Gilbert, HABIG Michel, KLEITZ Francis, FISCHER Philippe (suppléant de PAGNACCO Annabelle), DI STEFANO Pascal, WURTZ François, FLACH Béatrice (suppléante de JUNG Marc), HABECKER Guy, FISCHER Jean-Jacques, HOLLER Jean-Luc (suppléant de BOOG Françoise), FLUCK Patrice, REYMANN Léonard, WIDMER Jean-Pierre, RIETSCH Gabrielle (suppléante de ZEMB Alain), MATHIAS René, HAEGELIN Christian (suppléant de STAENDER Marie-Josée), MICHAUD Christian, LICHTENBERGER Aimé, PELTIER Jean-Pierre, MEYER Sabine (suppléante de PAULUS Franck), FURSTENBERGER Alain, MULLER André, SCHLEGEL André, STRUB Véronique (suppléante de MAMPRIN Cécile), LANG Anne-Michèle (suppléante de LALLEMAND Nathalie), MARTIN Roland.</p>
<p>Membres en exercice : 39 Membres présents : 28 Membres absents : 7 Procurations : 4 Votants : 32</p>	<p>Etaient absents/excusés :</p> <p>CENTLIVRE Claude, MARTIN Grégory, HECKY Philippe, KECH Maurice, HART Maud, BRELERUT Stéphane, ROTOLO Marcello</p> <p>Ont donné procuration :</p> <p>RISSER Christian : procuration à SCHLEGEL André HUSSER Roland : procuration à DI STEFANO Pascal SICK Corinne : procuration à MATHIAS René TOUCAS Jean-Pierre : procuration à HABIG Michel</p>
<p>Secrétaire de séance : KLEITZ Francis</p>	<p>Assistaient en outre à la séance :</p> <p>Syndicat Mixte : JUNG Gauthier, LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie CCPAROVIC : DEON Charline</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	

Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCOT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut s'adjoindre des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans prendre part aux délibérations.

Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. KLEITZ Francis secrétaire de séance, assistée de M. LEMPEREUR Eric (directeur) et Mme TRAINA Stéphanie (assistante de direction) en tant qu'auxiliaires



Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCOT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

<p>SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON</p> <p>TERRITOIRE DE PROJETS</p>
Département du Haut-Rhin	Le 08 mars 2023 Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président
Arrondissement de Thann-Guebwiller	Etaient présents : GEMSA Claudine (suppléante de GALLIATH Jean-Luc), WELTY André, VONAU Gilbert, HABIG Michel, KLEITZ Francis, FISCHER Philippe (suppléant de PAGNACCO Annabelle), DI STEFANO Pascal, WURTZ François, FLACH Béatrice (suppléante de JUNG Marc), HABECKER Guy, FISCHER Jean- Jacques, HOLLER Jean-Luc (suppléant de BOOG Françoise), FLUCK Patrice, REYMANN Léonard, WIDMER Jean-Pierre, RIETSCH Gabrielle (suppléante de ZEMB Alain), MATHIAS René, HAEGELIN Christian (suppléant de STAENDER Marie-Josée), MICHAUD Christian, LICHTENBERGER Aimé, PELTIER Jean-Pierre, MEYER Sabine (suppléante de PAULUS Franck), FURSTENBERGER Alain, MULLER André, SCHLEGEL André, STRUB Véronique (suppléante de MAMPRIN Cécile), LANG Anne-Michèle (suppléante de LALLEMAND Nathalie), MARTIN Roland.
Membres en exercice : 39 Membres présents : 28 Membres absents : 7 Procurations : 4 Votants : 32	Etaient absents/excusés : CENTLIVRE Claude, MARTIN Grégory, HECKY Philippe, KECH Maurice, HART Maud, BRELERUT Stéphane, ROTOLO Marcello
Secrétaire de séance : KLEITZ Francis	Ont donné procuration : RISSER Christian : procuration à SCHLEGEL André HUSSER Roland : procuration à DI STEFANO Pascal SICK Corinne : procuration à MATHIAS René TOUCAS Jean-Pierre : procuration à HABIG Michel
Date de la convocation : 01/03/2023	Assistaient en outre à la séance : Syndicat Mixte : JUNG Gauthier, LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie CCPAROVIC : DEON Charline

Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCOT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 01/12/2022

MM. HAEGELIN et LICHTENBERGER intègrent la séance.

Le procès-verbal de la séance du 01/12/2022 a été transmis aux membres du comité directeur préalablement à la présente séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.


Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 01/12/2022



Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCoT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

<p>SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON</p> <p>T E R R I T O I R E D E P R O J E T S</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 08 mars 2023</p> <p>Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président</p>
<p>Arrondissement de Thann-Guebwiller</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>GEMSA Claudine (suppléante de GALLIATH Jean-Luc), WELTY André, VONAU Gilbert, HABIG Michel, KLEITZ Francis, FISCHER Philippe (suppléant de PAGNACCO Annabelle), DI STEFANO Pascal, WURTZ François, FLACH Béatrice (suppléante de JUNG Marc), HABECKER Guy, FISCHER Jean-Jacques, HOLLER Jean-Luc (suppléant de BOOG Françoise), FLUCK Patrice, REYMANN Léonard, WIDMER Jean-Pierre, RIETSCH Gabrielle (suppléante de ZEMB Alain), MATHIAS René, HAEGELIN Christian (suppléant de STAENDER Marie-Josée), MICHAUD Christian, LICHTENBERGER Aimé, PELTIER Jean-Pierre, MEYER Sabine (suppléante de PAULUS Franck), FURSTENBERGER Alain, MULLER André, SCHLEGEL André, STRUB Véronique (suppléante de MAMPRIN Cécile), LANG Anne-Michèle (suppléante de LALLEMAND Nathalie), MARTIN Roland.</p>
<p>Membres en exercice : 39 Membres présents : 28 Membres absents : 7 Procurations : 4 Votants : 32</p>	<p>Etaient absents/excusés :</p> <p>CENTLIVRE Claude, MARTIN Grégory, HECKY Philippe, KECH Maurice, HART Maud, BRELERUT Stéphane, ROTOLO Marcello</p> <p>Ont donné procuration :</p> <p>RISSER Christian : procuration à SCHLEGEL André HUSSER Roland : procuration à DI STEFANO Pascal SICK Corinne : procuration à MATHIAS René TOUCAS Jean-Pierre : procuration à HABIG Michel</p>
<p>Secrétaire de séance : KLEITZ Francis</p>	<p>Assistaient en outre à la séance :</p> <p>Syndicat Mixte : JUNG Gauthier, LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie CCPAROVIC : DEON Charline</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	

Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCOT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

3. FINANCES

3.1. Débat d'orientations budgétaires

M. SCHLEGEL intègre la séance.

Par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3.500 habitants. Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au chef de l'exécutif de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36 du CGCT) ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière, ainsi que le rapport, doivent être transmis au représentant de l'Etat et être publiés. Toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'a pas été précédé d'un DOB distinct est entachée d'illégalité et pourra être déférée au juge administratif par le préfet.

Le projet de rapport d'orientations budgétaires 2023 du PETR a été joint en annexe de la convocation à la présente séance.

Le Président présente le rapport d'orientations budgétaires, transmis avec la convocation à la présente séance et annexé ci-après.

SYNTHESE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2023

Service SCOT ADM

En dépenses :

1. maintenir le service à 0,5 ETP de chargé de mission (hors direction)
2. poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant
3. pas d'opération d'investissement spécifique en 2023
4. maintenir la répartition de la prise en charge des dépenses mutualisées entre PETR/SCOT/ADS au prorata du nombre d'ETP et du nombre de missions

En recettes :

1. Maintenir la contribution des communautés de communes au niveau de 2022 soit 1 €/habitant pour un montant total d'environ 68.500 €

*Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCOT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ*

2. Réserver une part des recettes (excédent antérieur + contributions des CC) pour financer la prochaine révision du SCoT (2024-2026)

Service ADS

En dépenses :

1. maintenir le service à 4,5 ETP
2. poursuivre le projet dématérialisation
3. poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant
4. maintenir la répartition de la prise en charge des dépenses mutualisées entre PETR/SCOT/ADS au prorata du nombre d'ETP et du nombre de missions

En recettes :

1. Augmenter la contribution des communes de 0,10 € (soit 5 € / hab - environ 2%) pour permettre de couvrir les dépenses réelles annuelles soit un montant total d'environ 336.000 €
2. Réserver une part des recettes (env 30.000 €, soit l'équivalent de l'excédent antérieur) en cas de besoin et pour faire face aux imprévus ou à un surcroît d'activité

Le Président ouvre le débat.

Il rappelle que compte tenu de l'évolution de l'activité du Service ADS depuis 2021, il était nécessaire et logique de revoir le financement du service en 2022. Il ajoute qu'en 2023, il souhaite poursuivre dans cette voie, tout en anticipant les hausses des charges courantes et en gardant une marge de manœuvre pour faire face à des éventuels imprévus dans l'activité du service.

Il indique qu'avec 50 communes conventionnées et le maintien de l'équipe telle qu'elle est calibrée aujourd'hui, le service ADS garde désormais son équilibre.

Il précise qu'il veille à une bonne gestion financière tout en assurant un service de qualité et en répondant autant que possible aux attentes des communes.

Le Président adresse ses remerciements à l'équipe du syndicat mixte pour cela.

M. WURTZ demande quelle avait été l'augmentation de la contribution des communes au service ADS votée en 2022.

Le Président rappelle que le tarif était passé de 4,50 € à 4,90 € par habitant.

M. VONAU souhaite savoir si l'analyse de la consommation d'espaces 2011-2021 pourra être réalisée en régie sans recours à un bureau d'études.

Eric LEMPEREUR précise que l'ensemble des SCoT, PLU et PLUi doivent effectuer ce travail d'évaluation et qu'une mutualisation de la méthode et des outils est possible en cela. Les agences d'urbanisme (dont l'ADAUHR) y contribuent, de même que la Région pour le SRADDET.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président clôt le débat et propose d'acter les orientations proposées.

Le Comité Directeur

Après avoir pris connaissance du projet de rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2023 du Syndicat Mixte établi sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président ci-annexé



Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCoT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ



<p>SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON</p> <p>T E R R I T O I R E D E P R O J E T S</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 08 mars 2023</p> <p>Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président</p>
<p>Arrondissement de Thann-Guebwiller</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>GEMSA Claudine (suppléante de GALLIATH Jean-Luc), WELTY André, VONAU Gilbert, HABIG Michel, KLEITZ Francis, FISCHER Philippe (suppléant de PAGNACCO Annabelle), DI STEFANO Pascal, WURTZ François, FLACH Béatrice (suppléante de JUNG Marc), HABECKER Guy, FISCHER Jean-Jacques, HOLLER Jean-Luc (suppléant de BOOG Françoise), FLUCK Patrice, REYMANN Léonard, WIDMER Jean-Pierre, RIETSCH Gabrielle (suppléante de ZEMB Alain), MATHIAS René, HAEGELIN Christian (suppléant de STAENDER Marie-Josée), MICHAUD Christian, LICHTENBERGER Aimé, PELTIER Jean-Pierre, MEYER Sabine (suppléante de PAULUS Franck), FURSTENBERGER Alain, MULLER André, SCHLEGEL André, STRUB Véronique (suppléante de MAMPRIN Cécile), LANG Anne-Michèle (suppléante de LALLEMAND Nathalie), MARTIN Roland.</p>
<p>Membres en exercice : 39 Membres présents : 28 Membres absents : 7 Procurations : 4 Votants : 32</p>	<p>Etaient absents/excusés :</p> <p>CENTLIVRE Claude, MARTIN Grégory, HECKY Philippe, KECH Maurice, HART Maud, BRELERUT Stéphane, ROTOLO Marcello</p> <p>Ont donné procuration :</p> <p>RISSER Christian : procuration à SCHLEGEL André HUSSER Roland : procuration à DI STEFANO Pascal SICK Corinne : procuration à MATHIAS René TOUCAS Jean-Pierre : procuration à HABIG Michel</p>
<p>Secrétaire de séance : KLEITZ Francis</p>	<p>Assistaient en outre à la séance :</p> <p>Syndicat Mixte : JUNG Gauthier, LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie CCPAROVIC : DEON Charline</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	

Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCOT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

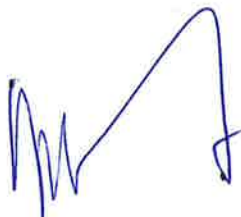
Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

Il est proposé d'adhérer à la mission mutualisée pour la mise en œuvre du RGPD au Syndicat Mixte du SCoT.

Le projet de convention détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, a été joint en annexe de la convocation à la présente séance.

Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCoT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;
Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n°21/40 du 1er décembre 2021 – Nouvelle convention RGPD 2022-2024 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin en date du 16/11/2021 décidant de recourir au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en place d'un accompagnement mutualisé tant du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin lui-même que des collectivités et établissements affiliés du département du Haut-Rhin dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 ;
Vu le projet de convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au RPDG ci-annexée ;
Considérant la nécessité pour le syndicat mixte de se conformer aux obligations du RGPD ;
Le Comité Directeur
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'adhésion du syndicat mixte à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles du Syndicat Mixte
AUTORISE le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
APPROUVE la désignation auprès de la CNIL du CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) du Syndicat Mixte



Signé et publié sur le site internet le
Le Président du SCoT, Michel HABIG
Le Secrétaire de séance, Francis KLEITZ

